

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-020**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
- présents : 22
- votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

OBJET :

SEHV

Convention-cadre portant
accord de partenariat pour la
mise en œuvre de la
transition énergétique

Considérant que la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 a fixé les grandes orientations de la transition énergétique en France, en prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

Considérant l'importance que revêt l'échelon intercommunal dans la déclinaison locale de ces objectifs, renforcé par les lois NOTRe et TECV promulguées en août 2015,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et du SEHV de coopérer activement au sein de la Commission Consultative Paritaire Énergie (CCPE), instance chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et de faciliter l'échange de données,

Considérant les conclusions de la CCPE lors de sa séance du 15 novembre 2016 visant à l'élaboration d'un projet de convention cadre déterminant les conditions d'un renforcement des relations partenariales entre le SEHV et les EPCI dans le cadre de la transition énergétique de leur territoire,

Considérant que le projet de convention prévoit de renforcer et de pérenniser la dynamique engagée autour des 3 axes suivants :

1. Décliner et mettre en œuvre la politique énergétique territoriale ; contribuer à son animation,
2. Développer le mix énergétique et optimiser les réseaux d'énergie,
3. Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité économique du territoire ;

Considérant que le projet de convention joint au présent rapport, approuvé par l'assemblée délibérante du SEHV le 25 janvier 2017, engage les parties jusqu'au 31 décembre 2020, ne comporte pas d'engagement financier des partenaires et pourra donner lieu à la conclusion de conventions spécifiques ultérieures selon les thèmes traités,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et le SEHV, annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, et tous ses avenants éventuels.

Le Président



D. BOISSERIE